

N° 2016.17.11.244

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de traversée de chaussée pour passage du réseau d'éclairage de la piste cyclable qui doivent être réalisés dans les rues Jean Jaurès, Général de Gaulle et Maréchal Leclerc à Carbon-Blanc, par l'entreprise CEPECA, ZAC de Moulereys, 6-8 rue Eugène Buhan, 33174 GRADIGNAN ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Durant 2 jours, à partir du 14 novembre 2016 sur une durée de 15 jours, l'entreprise CEPECA est autorisée à effectuer les travaux de traversée de chaussée pour passage du réseau d'éclairage de la piste cyclable dans les rues Jean Jaurès, Général de Gaulle et Maréchal Leclerc à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2: Durant les travaux, la circulation sera alternée par demi-chaussée au droit des travaux.

ARTICLE 3: Le stationnement sera interdit et la vitesse sera limitée à 30km/h au droit des travaux dans les différentes rues.

ARTICLE 4: La signalisation sera mise en place et conservée par les soins de l'entreprise CEPECA conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise CEPECA

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 17 novembre 2016

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.